

Objet : Augmentation des loyers au 01/01/2023

Madame, Monsieur,

Lors de sa dernière séance, le Conseil d'Administration de notre Société a validé une revalorisation des loyers pour l'année 2023 de 3.5 % sur la base de l'Indice de Révision des Loyers du 2^{ème} trimestre 2022.

Cette proposition de revalorisation a été validée par les services de l'Etat.

Cette revalorisation prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Responsable Quittancement et Charges,

Emilie CLEMENTE